

## Impôts : Les demandes de remise gracieuse ont bondi de 22 % en 3 ans

Cette année, les demandes de remise ont augmenté de 8,8 % pour atteindre le nombre important d'1,1 million de demandes.

Notez que dans le cas où l'administration ne répondrait pas à votre demande dans les **deux mois** qui suivent l'envoi du dossier, c'est que ce dernier a été rejeté. Cette décision gracieuse de rejet ou d'admission partielle pourra alors faire l'objet d'une contestation par voie de recours hiérarchique, ou judiciaire.

Être exempté d'impôts, c'est possible

*"Si un majeur protégé rencontre des difficultés, cela ne coûte rien de demander." »* Et pour cause, les motifs de demande de remise sont nombreux, et si le dossier est apprécié à sa juste valeur, il existe une chance non négligeable d'être exempté d'impôts.

En fonction de la situation fiscale du contribuable, le service des impôts dont dépend son lieu d'imposition vérifiera les raisons d'une telle demande : perte de revenus en cas de chômage, décès du conjoint, séparation, invalidité, maladie, accumulation d'arriérés etc...

Reste que l'augmentation du nombre de ces demandes est inquiétante.

Signe de la mauvaise santé économique de certains contribuables, mais aussi de l'augmentation sans précédent de la pression fiscale, le phénomène, s'il venait à se généraliser, pourrait devenir problématique pour le gouvernement, qui tire plus de 90 % de ses recettes des impôts.

Source : [Economie.matin.fr](http://Economie.matin.fr)

